

VILLE DE FLINES LEZ RACHES

ARRETE DE VOIRIE PORTANT AUTORISATION DE STATIONNEMENT

Nous, Maire de la Commune de Flines-Lez-Râches,

Vu le code des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-6 et suivants ;

Vu le code de la route et notamment les articles R.110.1, R.110.2, R.411.5, R.411.8, R.411.18 et R.411.25 à R.411.28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I – Huitième partie : signalisation temporaire ;

Vu le code pénal et notamment l'article L.610-5 ;

Vu la demande formulée en date du 17 mars 2023 par SAS JARDIN NATURE – ZAC du Chevalement – rue des Molettes – 59286 ROOST-WARENDIN ;

Considérant que SAS JARDIN NATURE doit stationner rue du Onze Novembre, le mercredi 22 mars 2023 toute la journée, il convient de prendre toutes les dispositions nécessaires pour faciliter le stationnement ;

ARRETONS

Article 1 : Le mercredi 22 mars 2023 à compter de 06h00 et pendant toute la journée, SAS JARDIN NATURE est autorisée dans le cadre de travaux, à stationner **rue du Onze Novembre à FLINES-LEZ-RACHES.**

Article 2 : Le pétitionnaire devra prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des automobilistes et des piétons pendant la durée d'occupation du domaine public.

Article 3 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions en vigueur définies par l'instruction interministérielle – Livre I – huitième partie – signalisation temporaire mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution du déménagement, de façon très apparente.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Douai et la Police Municipale de Flines-Lez-Râches sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Flines-Lez-Râches, le 20 mars 2023.

Le Maire,



Signé

Annie GOUPIL